ARS PACA / SPPPI Séminaire débat

Comment réduire l'impact potentiel des effluents hospitaliers : rejets médicamenteux et biocides

Eléments de contexte

21 juin 2017

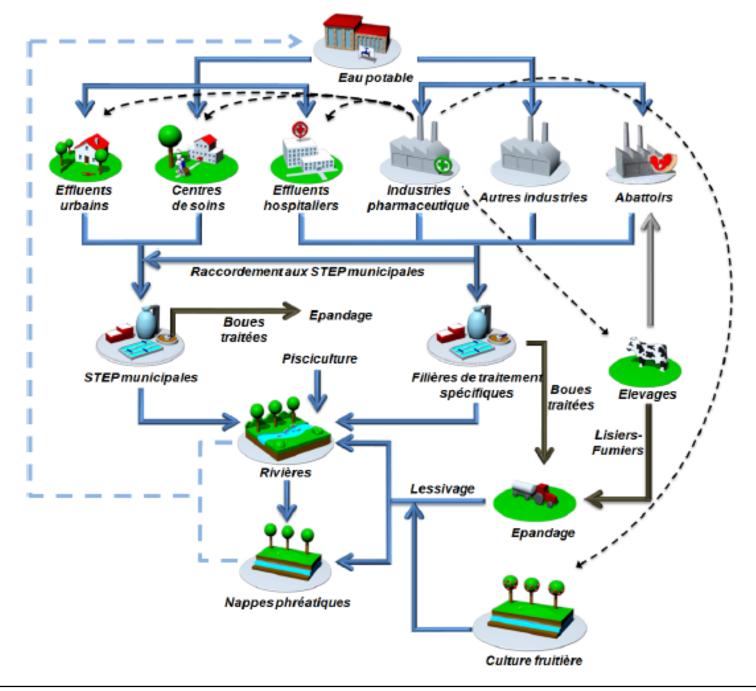
Dr Philippe Carenco Médecin hygiéniste

Des symptômes

- 1994 : Féminisation des poissons eau douce
- 2005 : Déclin des espèces de vautours au Pakistan
- 1998-2008 : 440 captages/an abandonnés (sur 34 000) causes : qualité de la ressource, nitrates, pesticides DGS 2009, in Plan micropolluants 2016-2021, p4

Oaks JL, Gilbert M, Virani MZ, Watson RT, Meteyer CU, Rideout BA, Shivaprasad HL, Ahmed S, Chaudhry MJI, Arshad M and al. Diclofenac residues as the cause of vulture population decline in Pakistan. Nature. 2004; 427(6975): 630-3.

Estrogenic Effects of Effluents from Sewage Treatment Works C. E. Purdom, P. A. Hardiman, V. V. J. Bye, N. C. Eno, C. R. Tyler, and J. P. SumpterChemistry and Ecology Vol. 8, Iss. 4,1994



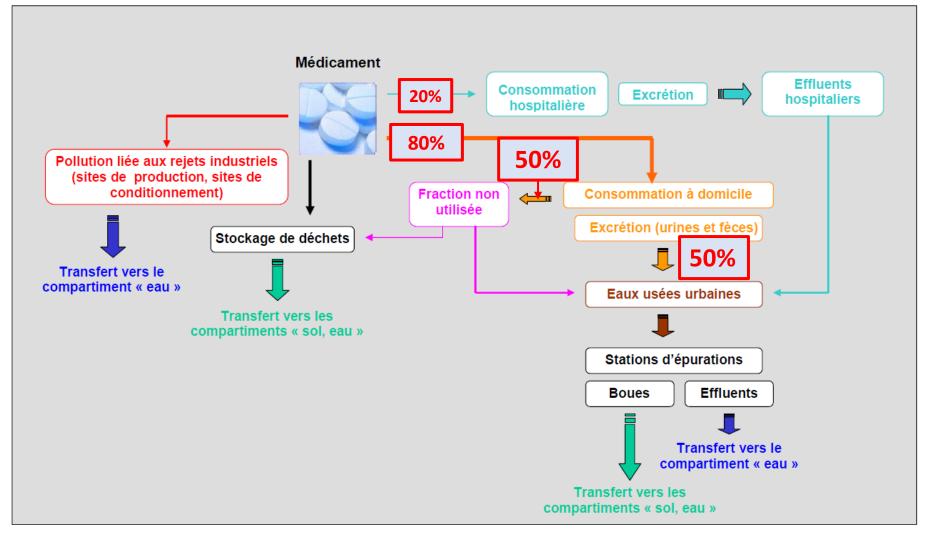


Figure 1 : Schéma simplifié des voies de contamination des eaux et des sols par les médicaments à usage humain.

Médicaments à usage humain : 2 800 substances actives 3,1 milliards de boîtes D'après : JP Besse, thèse, Metz 2010 ANSM 2013

il apparaîtrait que près d'un médicament remboursé sur deux n'est pas consommé.

rapport « Cyclamed » IGAS 2005

Les intrants dans l'effluent hospitalier biocides pour la moitié

Les effluents hospitaliers

- Rejets de type domestique (cuisine,excreta)
- Rejets type industriel (blanchisserie, chaufferie, climatisationateliers, garage)
- Rejets spécifiques aux activités hospitalières (soins, analyses, recherche).

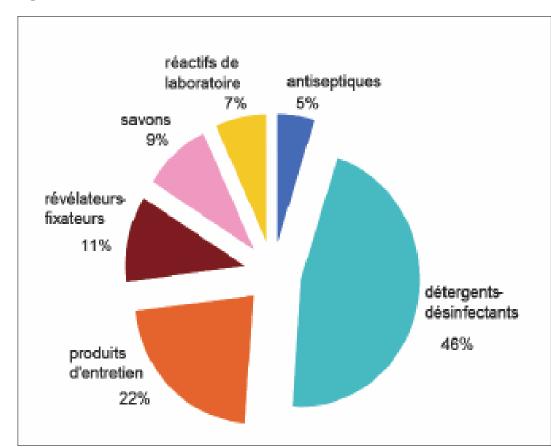
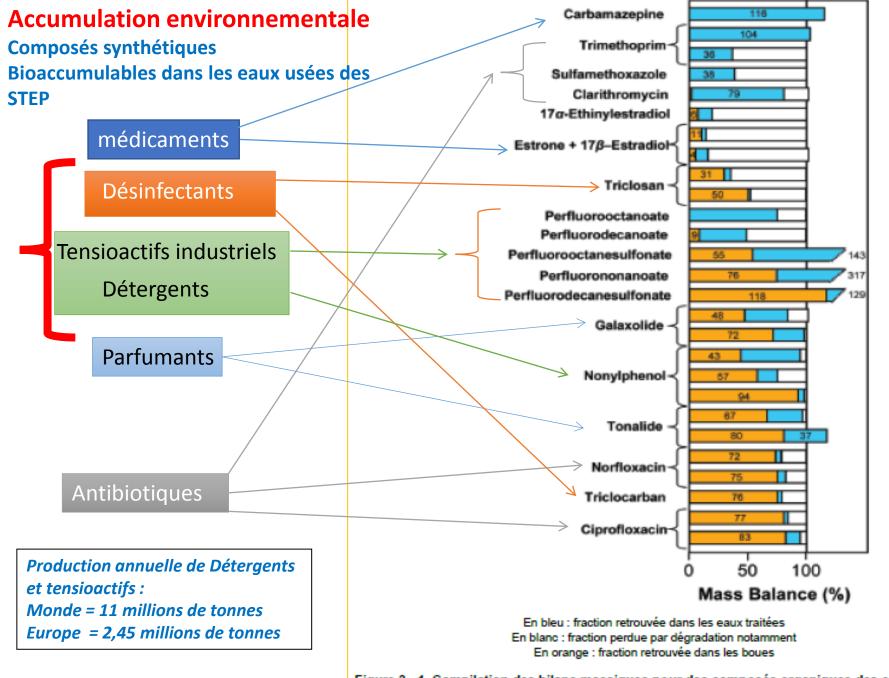


Figure 2 : Représentation des achats en volume de produits utilisés par les services de soins et les laboratoires au Centre Hospitalier du Havre en 1996 [Mansotte, 2000]



ANSM-ANSES 2013 Figure 3 - 1. Compilation des bilans massiques pour des composés organiques des eaux usées publiés dans des revues à comité de lecture (d'après Heidler et Halden, 2008).

Académie nationale de Pharmacie



« MÉDICAMENTS ET ENVIRONNEMENT »

RAPPORT

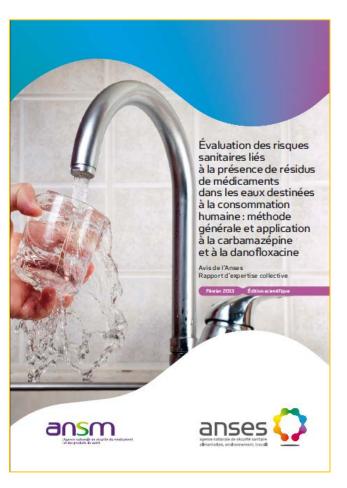
de l'Académie nationale de Pharmacie

2008, En cours de révision

Septembre 2008

« Pour Webb et al (2003), l'ingestion pendant 70 ans de produits pharmaceutiques via l'eau potable correspondrait à 0,2 jour d'une dose thérapeutique pour plus de 90% des médicaments qu'ils ont évalués

Evaluation des risques sanitaires liés à la présence de résidus de médicaments dans les EDCH



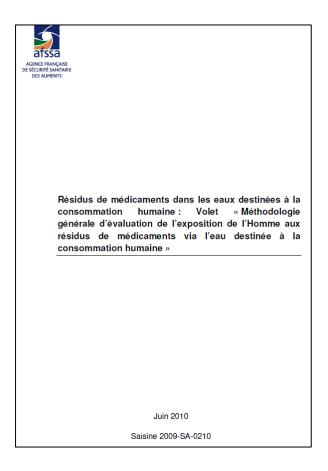
- Deux molécules étudiées
 - Carbamazépine (humain)
 - Danofloxacine (animal)
- Au regard des connaissances actuelles, le risque sanitaire est considéré comme négligeable

Dosages de médicaments dans les compartiments aquatiques

Tableau I-2 : Etendue des concentrations moyennes rapportées en Europe dans différents compartiments pour l'ibuprofène et la ciprofloxacine.

Comportiment	Ciprofloxacine				
Compartiment	Min.	Max.	Références		
Effluent hospitalier	6 μg.L ⁻¹	32 µg.L ⁻¹	[Lindberg et al., 2004; Turiel et al., 2005]		
Affluent de STEP	160 ng.L ⁻¹	600 ng.L ⁻¹	[Golet et al., 2003; Lindberg et al., 2005; Vieno et al., 2006; Vieno, 2007; Vieno et al., 2007]		
Effluent de STEP	27 ng.L ⁻¹	251 ng.L ⁻¹	[Andreozzi et al., 2003; Golet et al., 2003; Zuccato et al., 2005; Vieno et al., 2006; Vieno, 2007; Vieno et al., 2007]		
Eau de surface (rivière, étang, lac)	< 10 ng.L ⁻¹	26 ng.L ⁻¹	[Castiglioni et al., 2004; Zuccato et al., 2005; Vieno et al., 2006; Tamtam et al., 2008]		
Eau souterraine	< 4 ng.L ⁻¹		[Reverte et al., 2003]		
Eau de boisson	< 8 ng.L ⁻¹		[Vieno, 2007]		
	Ibuprofène				
	Min.	Max.	Références		
Urine de toilettes publiques et privées	> 500	µg.L ⁻¹	[Winker et al., 2008]		
Effluent hospitalier	0,4 µg.L ⁻¹	1,2 µg.L ⁻¹	[Weigel et al., 2004; Thomas et al., 2007]		
Affluent de STEP	< 104 ng.L ⁻¹	23 μg.L ⁻¹	[Hilton et Thomas, 2003; Koutsouba et al., 2003; Rodriguez et al., 2003; Ashton et al., 2004; Weigel et al., 2004; Bendz et al., 2005; Roberts et Thomas, 2006; Thomas et al., 2007; Vieno, 2007]		
Effluent de STEP	< 104 ng.L ⁻¹	29 µg.L ⁻¹	[Farre et al., 2001; Andreozzi et al., 2003; Koutsouba et al., 2003; Rodriguez et al., 2003; Ashton et al., 2004; Weigel et al., 2004; Bendz et al., 2005; Zuccato et al., 2005; Roberts et Thomas, 2006; Thomas et al., 2007; Vieno, 2007]		
Eau de surface (rivière, étang, lac)	0,1 ng.L ⁻¹	1,1 μg.L ⁻¹	[Zuccato et al., 2000; Farre et al., 2001; Hilton et Thomas, 2003; Ashton et al., 2004; Castiglioni et al., 2004; Thomas et Hilton, 2004; Weigel et al., 2004; Wiegel et al., 2004; Bendz et al., 2005; Comoretto et Chiron, 2005; Zuccato et al., 2005; Roberts et Thomas, 2006]		
Eau souterraine	< 12 r	ng.L ⁻¹	[Sacher et al., 2001]		
Eau de boisson	< 0,5 ng.L ⁻¹	8 ng.L ⁻¹	[Zuccato et al., 2000; Bruchet et al., 2005; Jones et al., 2005; Vieno, 2007]		

Dans l'eau du robinet



Résidus de médicaments dans les eaux destinées à la consommation humaine : Volet « Méthodologie générale d'évaluation de l'exposition de l'Homme aux résidus de médicaments via l'eau destinée à la consommation humaine »

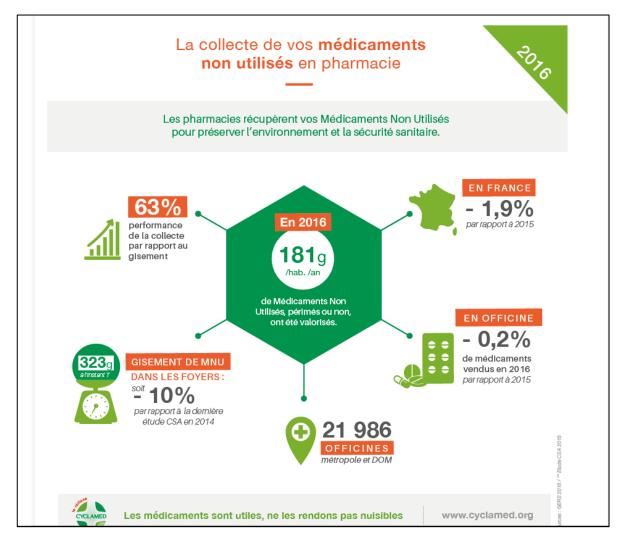
(AFSSA, 2010)

Tableau III-I: Revue des concentrations (ng/l) de certains médicaments recherchés dans l'eau du robinet à travers le monde (LD: Limite de Détection; LQ: Limite de quantification)

	e monde (LD : Limite	Concentration		T
Usage thérapeutique	Molécule	maximale (ng/l)	Pays	Référence
Hormone	Ethinylestradiol	22,5 <5 4 < 0,5 (LQ) 0,5	Allemagne UK UK Allemagne Allemagne	(Rurainski et al. 1977) (Aherne et al. 1985) (Aherne and Briggs 1989) (Ternes 2001) (Kuch and Ballschmiter 2001)
	Estradiol	2,1 <1 (LD)	Allemagne Canada	(Kuch and Ballschmiter 2001) (Boyd et al. 2003)
Anticancéreux	Cyclophosphamide	<0,02 (LD) <10 (LQ) <60 (LD)	Italie Allemagne Canada	(Zuccato et al. 2000) (Ternes 2001) (Tauber and Stevenson 2003)
	Bleomycine	13	UK	(Aherne et al. 1990)
Antibiotique	Erythromycine	<0,03 (LD) <100 (LD) <lq< th=""><th>Italie USA France</th><th>(Zuccato et al. 2000) (Stackelberg et al. 2007) (Bruchet et al. 2005)</th></lq<>	Italie USA France	(Zuccato et al. 2000) (Stackelberg et al. 2007) (Bruchet et al. 2005)
	Tylosine	1.7 <lq< th=""><th>Italie France</th><th>(Zuccato et al. 2000) (Bruchet et al. 2005)</th></lq<>	Italie France	(Zuccato et al. 2000) (Bruchet et al. 2005)
	Kétoprofène	<5 (LO) nd <90 (LD) 3 8	Allemagne Taiwan Canada France Finlande	(Ternes 2001) (Lin et al. 2005) (Tauber and Stevenson 2003) (Togola and Budzinski 2008) (Vieno et al. 2005)
Anti- inflamatoire non stéroidien et antalgique	Ibuprofène	<0,5 (LD) 3 nd <90 (LD) 0,6 <18 (LD) 8,5	Italie Allemagne Taiwan Canada France USA Finlande USA	(Zuccato et al. 2000) (Ternes 2001) (Lin et al. 2005) (Tauber and Stevenson 2003) (Togola and Budzinski 2008) (Stackelberg et al. 2004) (Vieno et al. 2005) (Loraine and Pettigrove 2006)
	Paracétamol	210,1 <36 (LD) <9 (LD)	France USA USA	(Togola and Budzinski 2008) (Stackelberg et al. 2007) (Stackelberg et al. 2004)
	Diclofenac	2.5 <10	France Allemagne	(Togola and Budzinski 2008) (Heberer 2002)
Anti-épileptique	Carbamazépine	30 nd 24 43,2 140 258	Allemagne Taiwan Canada France USA USA	(Ternes 2001) (Lin et al. 2005) (Tauber and Stevenson 2003) (Togola and Budzinski 2008) (Stackelberg et al. 2007) (Stackelberg et al. 2004)
Produit de contraste	lopamidol	60 82	France France	(Bruchet et al. 2005) (Paffoni et al. 2006)

Cyclamed : une première réponse de type REP

Créé en 1993 - En 2016 : 11 884 tonnes recueillies 70% des français pratiquent Cyclamed



Un cadre européen, une démarche nationale

- Directive « substances dangereuses » 1976
- Directive cadre « Eau » 23 octobre 2000 (bon état des masses d'eau → SDAGEs), réévaluation DCE 2019
- Décret 20/4/2005 : PNAR (Prog. Nat. Réduc. subs. dang.)
- Directives 2008 et 2013 « substances dangereuses prioritaires » → RSDE (ICPE)

Un cadre européen, une démarche nationale

- Plan national de lutte contre les PCB 2008
- Plan réduction médicaments PNRM 2011-2015 (Santé, Ecologie)
- Stratégie perturbateurs endocriniens 2014
- Plans Ecophyto 1 et 2 (2015)
- PNSE Plan national Santé-Environnement
- Note technique 20/01/2016, surveillance points tests
 - 17 subst. dont 7 médicaments
 - 3 hormones, diclofenac, 3 antibiotiques macrolides

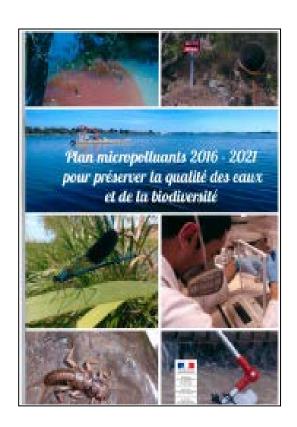
Plan micropolluants 2016-2021

- Ecologie, Santé, Agriculture
- Conférence environnementale 2013
- Action 53 du PNSE3 (2014)
- Intègre toutes les molécules polluantes, poursuite des plans précédents
 - Contre les PCB (plan 2010)
 - Plan national micropolluants
 - PNRM
- Protection des eaux
 - Surface, souterraines, littorales
 - Sédiments, EDCH
- Privilégie la réduction à la source



Plan micropolluants 2016-2021

- Obj. 1 : Réduire les émissions, sensibiliser
 - Action 2 : mise en oeuvre guide effluents et DIM
 - Action 7 : Etude des MNU des établissements
 - Action 8 : étude dispensation à l'unité
 - Action 9: Etude pertinence indice PBT (cf rapport soc sav)
- Objectif 2 : Améliorer la connaissance : rejets, impacts
 - Action 31 : partage de données évaluation risque environnemental AMM
- Objectif 3 : dresser une liste des polluants pour actions



Extrait du plan micropolluants

Tableau de bord des responsables d'action et partenaires

Levier	Action	Porteur de l'action	Partenaires
Objectif 1- Rédu	ire dès maintenant les émissions de milieux aquatiques dont la pe	-	
	Sous-objectif 1 - Limiter les	émissions et rejets	
Levier 1 - En	Action1 : Rédiger un guide opérationn du raccordement non domestique pou les collectivités pour faire évoluer les pratiques	ONEMA, AE, INERIS, DREAL et DDT, GRAIE, ASCOMADE, SP3I, FNCCR, AMF, AITF, FENARIVE, FP2E, CNIDEP, ADOPTA	
limitant les rejets des collectivités	Action 2: Mettre en œuvre les recommandations du guide relatif à la bonne gestion des déchets issus de médicaments et des déchets liquides dans les établissements de santé et médico-sociaux	DGS, DEB	AE, ARS, DGPR, ADEME, Synprefh

Concernant les établissements

- Certification V2010 : introduction critères DD
- Convention ministères-fédérations 2009
- Guide de gestion des déchets liquides et médicamenteux 2016

Traduction du développement durable dans le manuel de certification V2010

8 critères du chapitre 1 – Management de l'établissement

- Référence 1 la stratégie de l'établissement
 - critère 1b : engagement dans le développement durable
- Référence 3 la gestion des ressources humaines
 - critère 3d : qualité de vie au travail
- Référence 6 la gestion des fonctions logistiques et des infrastructures
 - critère 6f : achats éco-responsables et approvisionnements
- Référence 7 la qualité et la sécurité de l'environnement
 - critère 7a : gestion de l'eau
 - critère 7b : gestion de l'air
 - critère 7c : gestion de l'énergie
 - critère 7d : hygiène des locaux
 - critère 7e : gestion des déchets

Engagement des fédérations



Convention portant engagements mutuels dans le cadre du Grenelle de l'Environnement avec les fédérations hospitalières.











- Suite au Grenelle 2009
- 6 principes directeurs pour DD
 - Évaluer sa performance
 - Intégrer dans les pratiques
 - Intégrer dans les projets
 - Former, sensibiliser
 - Intégrer dans le management
 - Diffuser dans le territoire

Exemple : Article 2.3
«Réaliser sous deux ans un bilan de la gestion des effluents liquides dans l'établissement et identifier les risques éventuels engendrés pour le fonctionnement des outils collectifs de traitement des eaux usées ou le milieu aquatique».

Guide

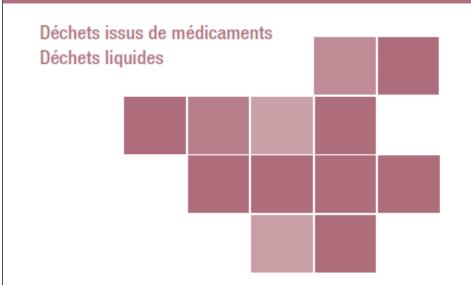
- Pilotage DGS
- Parution mai 2016
- Objectif: mettre à disposition des ES et EMS un outil méthodologique

http://socialsante.gouv.fr/IMG/pdf/pour_une_bonne_gestion_ des_dechets_produits_par_les_etablissements_de sante_et_medico-sociaux.pdf



Guide pratique

Pour une bonne gestion des déchets produits par les établissements de santé et médico-sociaux

















Sommaire du guide

- Gestion des déchets issus de médicaments
- Déchets à risque radioactif
- Déchets à risque infectieux
- Déchets à risque chimique
- Déchets à risques combinés

- •Réglementation
- •Typologie de production
- •Gestion opérationnelle

- Mise en place des filières
- Politique d'achat
- Les réseaux d'eaux usées des établissements
- Annexes (9) et glossaire

L'effluent liquide radioactif : question des excreta

Extrait du Guide technique n°18 de l'ASN, 2012



Autres lieux

Etablissement autorisé médecine nucléaire

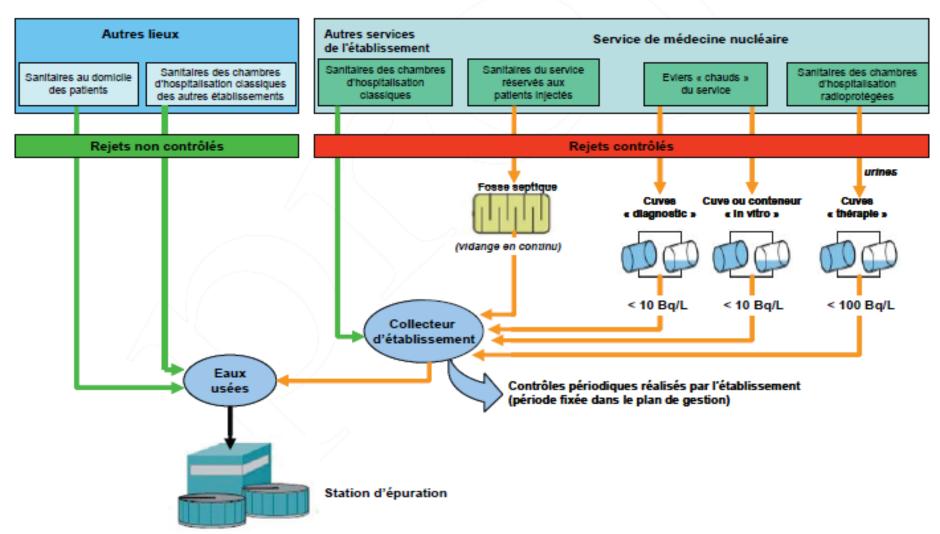
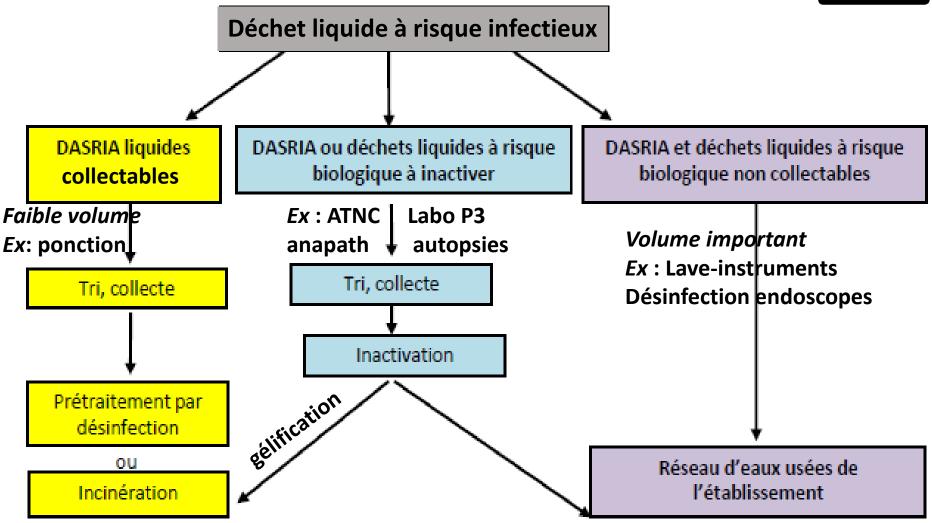


Figure 2 : la gestion des effluents liquides contaminés par des radionucléides de période inférieure à 100 jours générés par les installations de médecine nucléaire

Déchets liquides à risque infectieux



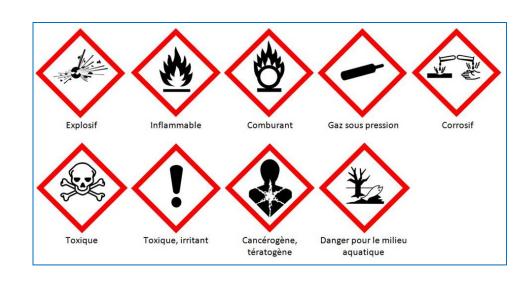


Déchets liquides à risque chimique



- Réglementation non spécifique de l'activité hospitalière
- Déchet classé dangereux dans le Code de l'environnement
- A collecter à la source puis orienter vers prestataire
- Principal déchet liquide: détergents et désinfectants





Déchets liquides à risques combinés



- Pas de réglementation sauf pour les déchets radio
- Nombreuses combinaisons de risques possibles
 - Radiologique + infectieux (médecine nucléaire)
 - Infectieux + chimique (effluent de laboratoire)
 - Infectieux + médicamenteux
 - Combinaisons >2 risques



Hiérarchisation du risque

Radioactif > infectieux > chimique > médicamenteux

Déchets issus de médicaments (DIMED)



- Matières premières pharmaceutiques
- Médicaments devenus impropres à leur usage
 - Périmés, altérés
 - Médicaments non utilisés (MNU)
- Matériels utilisés pour la préparation et l'administration
- Conditionnements primaires vidés
 - flacons et ampoules vides
- Notices et emballages sans contact direct avec le médicament

Les déchets de médicaments sont-ils des déchets dangereux ?

Code de l'Environnement (CE) distingue :

- Les déchets issus de cytostatiques et cytotoxiques (anticancéreux principalement), classés dangereux (18 01 08*)
- Les déchets issus de l'ensemble des autres médicaments, classés sans notion de danger (18 01 09)

Code de la Santé publique

 « Les médicaments peuvent contenir des substances vénéneuses (chimiquement dangereuse) ou être classés comme dangereux en raison d'effets directs ou indirects chez l'homme »

Code du travail

 « Les médicaments sont des agents chimiques qui peuvent contenir des substances dangereuses. Dans ce cas ils relèvent de la réglementation qui s'applique aux agents chimiques dangereux (mesures de prévention, risques d'exposition, CMR) »

Réglementation

Cytotoxiques et cytostatiques

DHOS/E4/DGS/SD7B/DPPR/2006/58 du 13 février 2006

- Matériels et dispositifs servant à la préparation et à l'administration : filière DASRIA avec incinération
- Médicaments dilués et concentrés : filière déchets dangereux avec incinération entre 1100°C et 1200°C

Stupéfiants

Arrêté du 12 mars 20013 ; CSP Art. R 5132-36

- Dénaturation
- Puis incinération avec traçabilité

Les MNU : une filière pour la ville

- Les officine collectent les MNU des particuliers
- CSP L4211-2 : Les officines de pharmacie et les pharmacies à usage intérieur sont tenues de collecter gratuitement les médicaments à usage humain non utilisés apportés par les particuliers qui les détiennent.
- Un éco-organisme est chargé de leur enlèvement et de leur destruction par incinération (Cyclamed)

Dans le cadre d'une REP (responsabilité élargie du producteur = fabricant, importateur)

Nota Les cytotoxiques oraux rapportés ne sont pas triés par Cyclamed et suivent la filière commune

Cette filière est utilisable pour les établissements sans PUI (Ehpad, substitut du domicile. En général, pharmacien conventionné

Filière non encadrée DIMED des établissements avec PUI

A ce jour, des pratiques hétérogènes

Cytotoxiques et cytostatiques

- Médicaments dilués : filière DASRIA sans distinction banalisation ou incinération (selon marché public) ou
- Filière spécifique conforme avec incinération haute température

Stupéfiants

dénaturation préalable à la mise en filière d'incinération tracée (réglementaire)

Autres médicaments

- Filière DAOM ou
- DASRIA sans distinction banalisation ou incinération ou
- Filière déchets chimiques dangereux

Recommandations du guide Créations de deux filières de DIMED



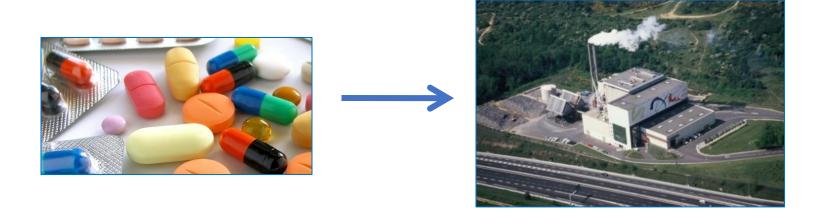
- Une filière de DIMED non cyto
 incinération type DASRIA
 - Résidus de médicaments non cyto
 - Stupéfiants (après dénaturation tracée)
 - Verre médicamenteux
 - Matériel UU pour administration et préparation des cyto
- Une filière DIMED cyto-> incinération haute température (1100°-1200°) comme déchet chimique dangereux
 - Résidus de médicaments cyto
 - Matières premières cyto

Dans les deux cas, sécurisation de la filière et traçabilité

En l'absence de PUI -> filière Cyclamed

En synthèse

- Ne pas utiliser le réseau d'eaux usées pour les déchets issus de médicaments
- Ne pas orienter ces déchets vers une installation de stockage (décharge)
- Les déchets issus de médicaments doivent être incinérés
- Sauf cartons, emballages secondaires, notice -> recyclage



Conclusion Des questions à se poser

- Votre établissement a-t-il une autorisation de raccordement au réseau public d'assainissement ? (convention, redevance)
- Votre réseau d'effluents est-il séparatif ? (eaux usées/eaux pluviales)
- Où vont les médicaments non utilisés issus de votre établissement ?